De : Auzon Communauté
A : L'ensemble des mairies du territoire

Actualisation du dispositif Colibri
Délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024

Applicable au 1er juillet 2024

- Le dispositif est ouvert aux résidents du territoire à titre principal
- Les déplacements pris en charge sont les trajets internes au territoire d'Auzon Communauté quels qu'ils soient, les trajets vers les gares de Brassac et Arvant, les trajets vers Brioude.
- Les usagers de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Le nombre de tickets remis par trimestre et par foyer est de 10. Il peut être porté à 16 tickets si au moins l'un des membres du foyer est âgé de 75 ans ou plus. Si la demande des usagers intervient en cours de trimestre, le nombre de tickets est proratisé en fonction de la durée restante du trimestre en cours. Les tickets non utilisés doivent être ramenés à la mairie émettrice.
- La participation des usagers est maintenue à 5 €.
- La couleur des tickets est la suivante :
    - 1er trimestre : jaune
    - 2ème trimestre : vert
    - 3ème trimestre : bleu
    - 4ème trimestre : rose